



VILLE DE
VERDUN
CITÉ UNIVERSELLE

APPEL À PROJET À DIMENSION PARTICIPATIVE

La Ville de Verdun souhaite réaliser une fresque en trompe-l'œil

Appel à candidature artistique pour la réalisation d'une fresque en trompe-l'œil à l'entrée de la Ville.

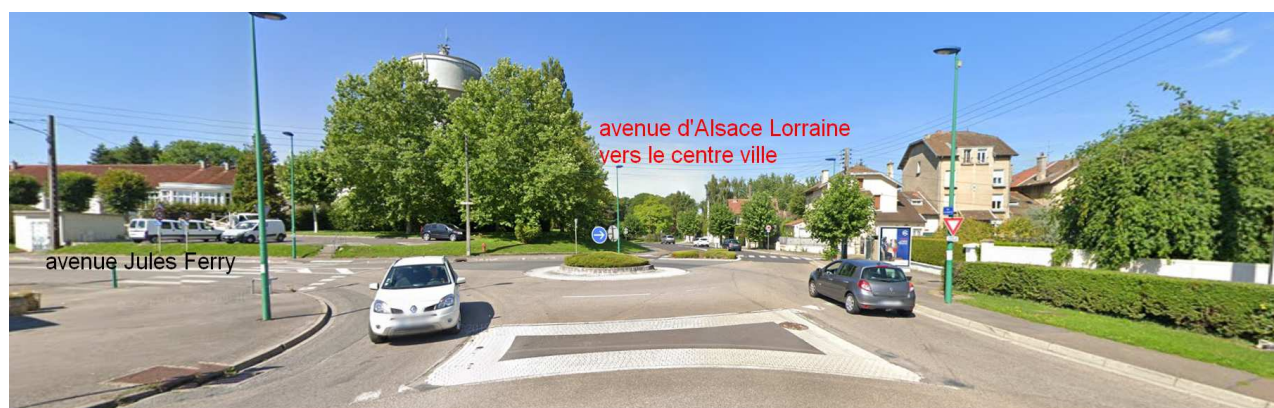
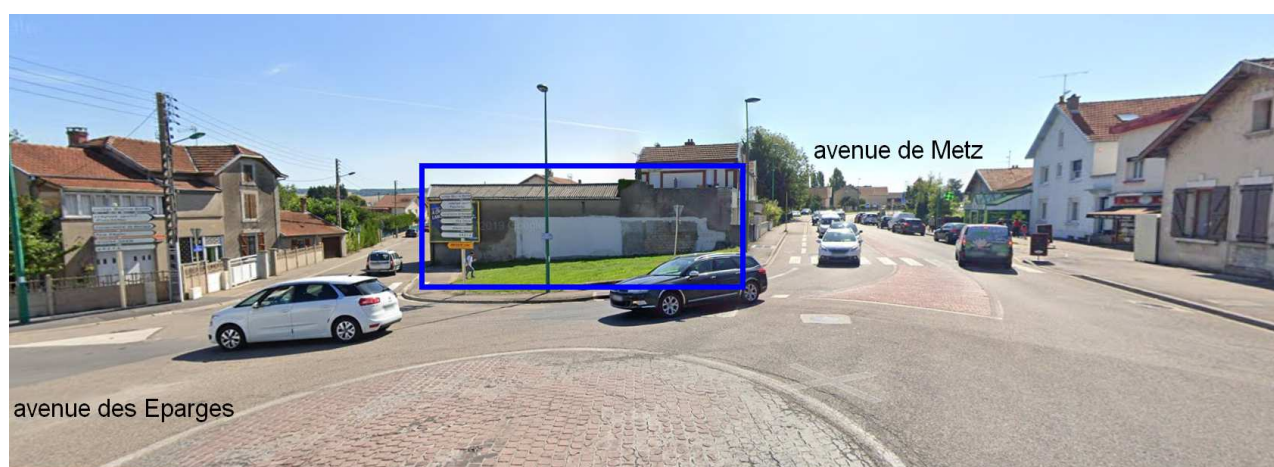
Ville de Verdun
11, rue Président Poincaré - CS 80719
55107 VERDUN CEDEX
Tél. : 03 29 83 44 22
Fax : 03 29 83 44 23

1. CONTEXTE

La Ville de Verdun et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun sont engagées depuis 7 ans dans une démarche active de soutien à la création artistique. Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique du territoire et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures d'un cadre de vie renouvelé, dans une démarche de sensibilisation et de responsabilisation collective.

2. PRESENTATION DE L'APPEL A PROJET

La Ville de Verdun souhaite réaliser une fresque sur un mur visible depuis le rond-point reliant l'avenue des Eparges et l'avenue de Metz. Il s'agit d'un passage stratégique pour les verdunois, les habitants du territoire ainsi que pour les touristes. Ce lieu est un point de convergence pour toutes les personnes reliant Verdun par l'Est. Pour les verdunois, il se situe notamment sur le trajet du centre-ville au conservatoire, au quartier prioritaire des Planchettes, au centre social Kergomard, à la zone commerciale du dragon.



3. CAHIER DES CHARGES ARTISTIQUE

3.1 Les attendus de l'appel à projet :

- La conception et l'élaboration d'une fresque sur le mur susmentionné appartenant à un propriétaire privé, visant à l'embellissement d'un pignon aveugle.
- L'organisation et l'encadrement d'action(s) participative(s) intégrant la réalisation d'une partie de la surface de l'ouvrage.

3.2 La thématique

- L'utilisation du thème du trompe l'œil est demandé.
- Il est laissé libre choix au candidat pour le sujet.
- La fresque devra s'intégrer à son environnement et prendre en compte le contexte dans lequel elle s'inscrit : contexte géographique, urbanistique (proximité de monuments historiques), culturel et social.

3.3 Les critères de sélection

- Un projet en adéquation avec son environnement géographique, urbanistique, historique et social.
- La dimension esthétique de l'œuvre.
- Son intégration avec l'aménagement paysager prévu par la Collectivité sur ladite emprise surfacique.
- Une/des proposition(s) incluant la possibilité de réaliser une partie de la surface de la galerie (hors travail en hauteur) dans le cadre d'ateliers participatifs, encadrés par l'artiste ou le collectif.
- La Ville de Verdun est notamment engagée dans une stratégie de transition écologique sur le territoire, et de l'égalité femme/homme Aussi, une attention particulière sera portée aux projets intégrant ces deux axes.

Les différents projets reçus seront sélectionnés par les élu.e.s, les services de la Ville de Verdun (Direction de la Culture, Direction de l'Urbanisme), le propriétaire du mur concerné par l'appel à projet.

4. CONDITIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

4.1 La phase de candidature

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. Il faudra néanmoins identifier un.e référent.e qui sera interlocuteur.trice unique pour la Ville de Verdun et se portera garant(e) de ses partenaires.

Les candidats doivent obligatoirement bénéficier d'un statut leur permettant de facturer la prestation. Ils devront également fournir une attestation de responsabilité civile et/ou professionnelle.

Pour candidater, les candidats devront déposer un dossier complet (numérique) comprenant :

- un CV ainsi que quelques références illustrées d'œuvres préalablement réalisées ;
- une note d'intention expliquant son choix artistique ;
- deux à trois esquisses en couleur avec projection sur le mur sélectionné ;
- une note technique précisant la durée de l'intervention, les besoins matériels et les conditions techniques particulières ;
- un budget prévisionnel
- un planning prévisionnel d'intervention

Une audition pourra être menée avec les artistes présélectionnés afin qu'ils puissent présenter leur projet. Cette audition pourra se faire via vidéoconférence si la présence physique de l'artiste est difficile.

Des discussions, concernant certaines modifications du projet à la marge, pourront ensuite être menées avec les artistes sélectionnés afin que le projet respecte les préconisations réglementaires et corresponde à la volonté municipale.

Les candidats doivent envoyer un dossier avant le 15 juillet 2021 à midi (12h00) par e-mail à :

alpoissonnier@grandverdun.fr Tél : 03 29 83 44 22 / 06 35 82 43 74

Un accusé de réception vous sera envoyé (dans le cas contraire, prendre contact par téléphone).

4.2 Le coût artistique

Le coût artistique comprenant la conception, la réalisation de l'œuvre, l'achat du matériel (peintures, aérosols, pinceaux, etc.) et la cession des droits à la Ville de Verdun est estimé à 7 000€ (sept mille euros) toutes taxes et toutes charges comprises (TTC et TCC).

La Ville de Verdun prendra en charge la location des matériels élévateurs, nacelles échelles et échafaudages nécessaires à la réalisation du projet.

4.3 Conditions techniques

Dimensions et superficie du mur :

H ± 4,00 m – L 23 m

90/100 m² environ

La surface du mur sera traitée en amont avec un enduit lisse.

Un minimum de 10 ans est fixé pour la durée d'exposition de l'œuvre. La technique de peinture est laissée au libre choix de l'artiste (aérosol, peinture, etc.) de même que les matériaux. Les œuvres seront constituées de matériaux résistants et durables dans le temps.

La Ville de Verdun a préalablement recueilli un accord de principe de la part du propriétaire du mur, s'assurant de la mise à disposition de l'espace pour une durée minimum de 10 ans. L'accord du propriétaire fera l'objet d'une formalisation contractuelle sous réserve de l'acceptation de l'œuvre choisie.

La Ville s'engage à prendre les arrêtés de stationnement ou d'occupation du domaine public nécessaires pour la réalisation en toute sécurité de l'œuvre.

En cas de détériorations trop importantes dues aux intempéries ou à l'usure du temps intervenant avant l'expiration du délai de 10 ans, la Ville, après accord du propriétaire du mur, se réserve le droit de remettre le mur dans son état initial.

Il sera à la charge des artistes sélectionnés de fournir à la ville les éléments permettant de déposer au service d'urbanisme de la ville de Verdun, le dossier de demande d'autorisation préalable tel que celui présent en annexe de l'appel à projet. A minima, un visuel avant et après travaux sera nécessaire.

Les interventions ne pourront avoir lieu qu'une fois l'accord obtenu.

5. CALENDRIER PREVISIONNEL

La réalisation de la fresque est prévue pour septembre 2021. Le calendrier définitif sera à préciser entre les artistes et la Ville de Verdun ; avec un impératif de fin de chantier pour le mois d'octobre, saison moins propice à la réalisation de la fresque.

Vendredi 15 juillet : retour des dossiers.

Semaine 29 : retour aux candidat.e.s de la décision du jury par mail.

A partir de mi-août : finalisation du projet entre l'équipe artistique et l'équipe Ville. Rencontre technique pour définir ensemble :

- La commande du matériel par les équipes de la Ville, si nécessaire. (Nacelles et/ou échafaudage.)
- La période de réalisation de l'œuvre (fin août / septembre).
- La période de lancement de la communication sur les ateliers participatifs.

La réalisation de la fresque aura lieu après validation des autorisations d'urbanisme et en fonction des conditions météorologiques.

Accès :

